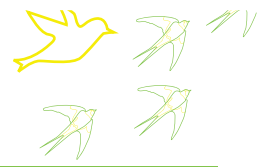


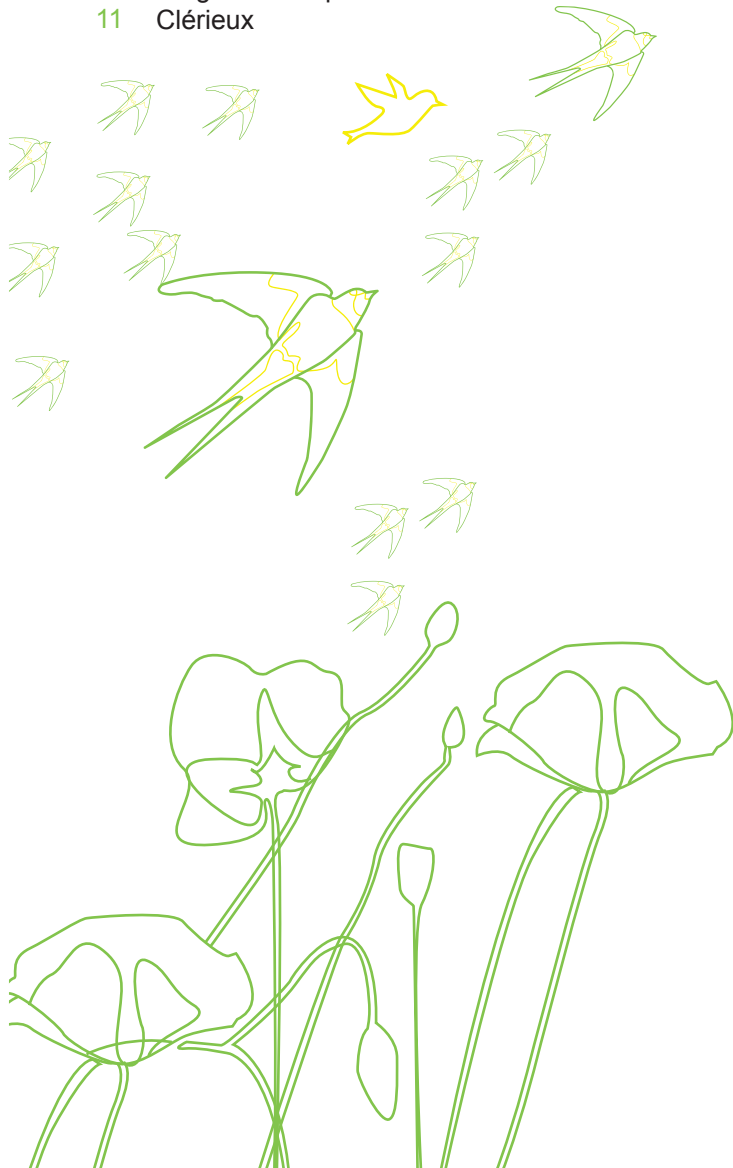


Bulletin communal^{n°31} mars 2013

Périodique d'information de la Commune d'Etalle
15, rue du Moulin - 6740 Etalle
www.etalle.be * 063.45.51.74



- 02 Editorial
- 02 La Roseraie
- 03 Services communaux
- 04 Le C.P.A.S.
- 04 La vesti-boutique
- 05 La Maison de l'Emploi
- 06 Le jubilaire
- 06 Reprise du marché
- 06 Distribution de compost
- 06 Collecte de vélos
- 06 Les journées de l'eau
- 07 La fête des bébés
- 07 Les ondes électromagnétiques
- 07 Primes
- 09 Taxes
- 09 Festivités
- 09 Communes et rivières propres
- 10 Stages d'été
- 11 Stages de Pâques
- 11 Clérieux



Monsieur le Bourgmestre s'en va ...

Une carrière entièrement consacrée à la chose publique se termine ; Monsieur le Bourgmestre Guy CHARLIER tire sa révérence.

Même si, pendant 15 ans, il a exercé de hautes fonctions en tant que député et poursuivi son parcours politique qui l'a mené jusqu'aux ors du Sénat, c'est assurément la fonction mayorale, assumée depuis le premier janvier 1977 jusqu'à ce jour, qu'il a toujours privilégiée au bénéfice de la Commune d'Etalle et de ses habitants.

En municipaliste convaincu, défenseur de l'autonomie communale et travailleur opiniâtre, il a porté et concrétisé, contre vents et marées, de nombreuses réalisations qui ont changé d'une manière fondamentale la Commune et lui ont assuré un développement exceptionnel.

Les citer toutes serait chose impossible. N'en citer que quelques unes serait leur donner un ordre d'importance que notre bourgmestre ne cautionnerait pas, car pour lui chaque dossier, même le plus petit, a la même importance, chaque citoyen a droit à la même écoute ; son « donjon » de la maison communale a toujours été accessible à tous, sans esprit partisan.

Nos concitoyens, qui lui ont renouvelé leur confiance à sept reprises, ne s'y sont évidemment pas trompés.

C'est intensément que Guy CHARLIER s'est donné à sa commune. Sa démission d'aujourd'hui peut nous surprendre, car sa passion est intacte, mais il nous faut l'accepter comme une réalité de la vie humaine qui a toujours ses limites.

Comment conclure ... sinon par un immense **merci** au nom de toute la population. *****

Editorial



Inauguration de la Roseraie

Ce 22 février 2013, Madame la Ministre Eliane Tillieux et Madame Danièle Sontag, administrateur général de la Croix-Rouge de Belgique ont inauguré La Roseraie, la maison communautaire de Sainte-Marie sur Semois

De gauche à droite
 Madame Danièle Sontag, administrateur général de la Croix-Rouge Belgique
 Monsieur Georges Gondon, président de la Roseraie
 Madame Eliane Tillieux, ministre wallonne
 Monsieur Guy Charlier, bourgmestre d'Etalle



1. Les services communaux

Le Service Population

Le service population de la maison communale est désormais ouvert au public le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Il reste bien entendu ouvert les autres jours de la semaine, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, le samedi de 10h00 à 12h00 ainsi que sur rendez-vous au 063/45.51.74.

Le Centre d'Eveil Artistique

Ateliers Parents Admis

Dernier atelier ce dimanche 24 mars de 10h à midi.
Reprise en septembre.

Si vous n'avez jamais entendu parler de ces ateliers, alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre pour passer un moment de création artistique agréable accompagné de votre enfant.

Couleurs, pinceaux, crayons... sont au programme pour des matinées conviviales et amusantes.

Bienvenue à tous.

Les inscriptions sont limitées: 2,50€ par personne.

Renseignements et inscriptions :
Michaël Crepin: 0498/597122 ou miklcrepin@live.fr

L'Espace Public Numérique

Les ateliers «Souris et vous» Espace Public Numérique

Les ateliers EPN Formation « souris et vous » s'adressent à toute personne désireuse de découvrir et de s'initier à l'informatique.

Nouveaux horaires prévus

Lundi 14h30-16h00 (groupe 1)
16h30-18h00 (groupe 2)

Vendredi : 14h30-16h00 (groupe 3)
16h30-18h00 (groupe 4)

Renseignements et inscriptions :
Michaël Crepin: 0498/597122 ou miklcrepin@live.fr



La Bibliothèque

La vie à la bibliothèque

Joyeuses Pâques !

De nouveaux sons de cloches dits de nouveaux horaires

- *** Mardi de 13h30 à 18h30
- *** Mercredi de 08h30 à 17h30 (en non-stop)
- *** Jeudi de 13h30 à 17h30
- *** Vendredi de 08h30 à 12h30
- *** Samedi de 08h30 à 12h30

La bibliothèque fermera ses portes du mardi 02 avril au samedi 06 inclus pour mieux vous accueillir le reste du trimestre.

Notre conteuse offre régulièrement aux enfants un moment pour voyager à travers les histoires.

Rejoignez-nous les 2° et 4° mercredis du mois (hors vacances scolaires) de 16h00 à 17h00.

Les prochaines heures de conte sont donc le 24 avril, les 8 & 22 mai ainsi que les 12 & 26 juin.

Nos activités

Comme chaque année, la bibliothèque participe à l'opération « Je lis dans ma commune ». Cette année, le thème proposé est [Noir & Blanc] et sera exploité à souhait sur l'ensemble de la commune.

BLANC & NOIR comme les primaires qui donnent l'accès aux nuances. [Histoire pour les tout-petits]

BLANC & NOIR comme la pureté des enfants mêlée à leurs humeurs colériques. [Histoire & atelier créatif avec des classes de maternelles]

BLANC & NOIR comme les deux pans d'une histoire qui se raconte à plusieurs. [Ombres chinoises avec des classes du primaire]

BLANC & NOIR comme le support sur lequel nos pensées s'écoulent à l'encre noire. [Ecriture au quotidien]

BLANC & NOIR comme le mélange de deux opposés permettant toutes sortes de nuances. [Travail avec la structure Proximam dans un atelier créatif à propos de la dualité Mère/Femme]

BLANC & NOIR comme un film muet où les mots ne se prononcent pas mais s'expriment différemment. [Court-métrage - Stage gratuit pour adolescents]

Plusieurs structures participeront à l'évènement afin de gagner des chèques-livres (écoles – Proximam – Crèche communale, ...)

La population locale pourra également participer à l'opération via l'activité [Idées noires sur blanc]. Le principe est simple : malgré l'importance des réseaux sociaux dans notre vie, la communication n'a jamais été aussi mauvaise entre les gens. Les états d'âme tapés au hasard sur la toile sont vus mais ne sont ni lus, ni entendus et les pensées positives ne sont pas en béton sur un mur [facebook]. Pour changer la donne, Etalle proposera à sa population d'écrire ses humeurs du jour, ses coups de cœur et ses instants de cafard sur des petits papiers. Boulangerie, centre sportif, commerce, administration ou salle des fêtes abriteront des boîtes par paire : la blanche servira à noter vos joies les plus éclatantes alors que la noire s'assombriera des pensées obscures du moment. Nous comptons évidemment sur votre bon sens pour éviter les propos injurieux ou dénigrants.

Un stage pour adolescents sera également organisé pendant la deuxième semaine des vacances de Pâques, du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00. Il se portera sur la réalisation d'un film muet. Thématique du projet, le Noir&Blanc sera abordé visuellement et sera décliné sur le scénario selon l'inspiration du moment. Synopsis, décors et réalisations découleront du talent créatif des adolescents. [Stage gratuit – Inscription obligatoire à la bibliothèque avant le 30 mars 2013 – 063.60.13.88] Une exposition de livres sur le thème sera également consultable à la bibliothèque. Nos animations sont visibles sur le site www.jelisdans-macommune.be

Help!

Les sept écoles de l'entité, le Syndicat d'initiative d'Etalle, le Centre d'Eveil Artistique, Archetal et la bibliothèque participent aux commémorations 14-18.

Dans le but de sensibiliser les enfants sur cette époque révolue, nous recherchons activement des « témoins »

du passé.

Si vous possédez des objets du quotidien, des cartes postales, des lettres, des peintures datant de cette époque ou des documents parlant de la région lors de ces temps sombres, nous vous invitons à contacter la bibliothèque.

Les objets prêtés seront traités avec soin et rendus dans leur état initial. Certains seraient photographiés, d'autres scannés afin de permettre aux écoles et aux services participants une documentation plus étendue sans monopoliser vos souvenirs pendant un délai démesuré. Nous pouvons vous accueillir à la bibliothèque ou nous déplacer jusque chez vous.

D'avance, merci pour votre confiance et votre implication citoyenne !

[Contact : Marjorie Noel – 063.60.13.88 – 0499.41.64.88]

2. Le C.P.A.S.

Service de repassage

Le service repassage est accessible les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 17h00 et le jeudi de 8h45 à 19h00.

Pour toutes informations complémentaires contactez le CPAS au 063/21.31.42

Service des repas à domicile

Le service des repas à domicile est accessible à toute la population. Le menu comprend un repas avec potage.

Le prix du repas varie entre 5,80 euro et 7,70 euros, selon les revenus

Pour toutes informations complémentaires contactez le CPAS au 063/21.31.42

3. La Vesti-Boutique

La Vesti-Boutique de Sainte-Marie sur Semois vous accueille et vous propose des vêtements pour hommes, dames, enfants, bébés, matériel de puériculture, chaussures, accessoires, jeux, linge de maison, ...

Où?

A l'ancien presbytère - Place communale (à côté de la crèche)

Quand?

Le mercredi de 14h00 à 16h00

4. La maison de l'emploi

Formation d'auxiliaire de ménage. Et si vous deveniez aide-ménagère ?

Plusieurs entreprises de la région recherchent des collaborateurs polyvalents capables d'offrir un service de qualité à la clientèle, tant dans le nettoyage à domicile que dans les services d'entretien du linge.

En réponse à cette demande, une formation pratique de 8 jours, préparant tant à une fonction dans le nettoyage à domicile, que dans les services d'entretien du linge, se tiendra du 15 au 26 avril 2013 à Etalle.

Séances d'information : vendredis 22 et 29 mars à 8h30

Le Forem Formation dispensera cette formation, et les participants bénéficieront d'un contrat de formation Forem. Contenu : différentes techniques de nettoyage, connaissance des produits d'entretien spécifiques, la lessive, le repassage, le fonctionnement des titres-services, la communication avec les clients.

Donnez-vous plus de chances pour décrocher un emploi !
Informations-Inscription au 063/60.88.40.

CREA-JOB - création d'activité - S'installer comme indépendant, créer sa société

Vous avez un projet d'entreprise, vous souhaitez vous installer comme indépendant.

Vous voulez créer votre société. vous cherchez un financement pour vous lancer ?

Créa-job, a.s.b.l. spécialisée dans l'aide à la création d'entreprise, vous informe sur les formalités et les aides financières, et vous guide dans la préparation de votre projet.

Permanences les deuxièmes jeudis matin du mois de 9h à 12h,

Jeudis 11 avril/16 mai/13 juin 2013, sur rendez-vous au 084/ 46 83 80 www.creajob.be

La Défense recrute

Information sur les possibilités de formations et de carrières à la Défense.

Tous les premiers jeudis du mois de 9h à 11h30
Jeudis 4 avril/6 juin

Toutes les démarches liées au dossier d'inscription au FOREM sont réalisées à la Maison de l'Emploi.



Téléphone
Fax
Ordinateurs avec Internet.

Documentation
Formations
Offres d'emploi
Journaux (Le Soir, la Voix du Luxembourg, L'Avenir du Luxembourg)

Contact

Maison de l'Emploi d'Etalle Habay Tintigny

Le service est ouvert :

le lundi : 8h30-12h 13h-16h30
du mardi au vendredi : 8h30-12h

Place des Chasseurs Ardennais 8 à ETALLE (sur la place de l'église)

Infos au 063/60.88.40
maisondelemploi.etalle@forem.be

Le service est accessible à toute personne : demandeur d'emploi, travailleur, étudiant,...
Accès gratuit pour la recherche d'emploi

5. Le Jubilaire

Le lundi de Pâques, c'est-à-dire le 1er avril, nous fêterons nos couples de jubilaires à l'occasion de leurs cinquante et soixante années de mariage.

*** 10h00 Grand messe à Etalle

*** 10h45 Départ en cortège en direction du complexe

*** 11h00 Allocutions, remise des cadeaux et vin d'honneur

La population est invitée aux festivités.

6. Reprise du marché

Reprise à partir du samedi 23 mars 2013

En avril : 06 & 20 avril

En mai: 04 et 18 mai

En juin: 01, 15 et 29 juin

7. Distribution de compost

Le samedi 23 mars, l'AIVE mène une action de sensibilisation dans ses parcs à conteneurs.

Au programme: distribution gratuite de sacs de compost et d'une brochure de conseils.

8. Collecte de vélos

Le samedi 20 avril, l'AIVE récolte les vélos en bon état dans tous les parcs à conteneurs.

Par ailleurs, sur les parcs d'Arlon et de Marloie, l'AIVE propose cette année un «atelier mécanique» pour diagnostiquer votre vélo et apprendre à l'entretenir et le réparer! Un atelier utile pour prolonger la vie de votre vélo et éviter de le jeter avant l'heure...

09. Les journées de l'eau

Portes ouvertes à la station d'épuration de Buzenol [dimanche 24 mars 2013]

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Visiter une station d'épuration pour mieux comprendre le traitement des eaux usées.

Explications de la collecte des eaux usées et surtout du rôle et du fonctionnement de la station d'épuration avec visite de l'ouvrage.

LIEU DE RENDEZ-VOUS

Station d'épuration de Buzenol

HORAIRE - De 10h00 à 12h00

ORGANISATION - AIVE

Tout public - pas d'inscription - accès pour les personnes à mobilité réduite

À la découverte des Mardelles

[dimanche 24 mars 2013]

DESCRIPTION DE L'ANIMATION

Visite guidée de quelques mardelles entre la Semois et la Rulles: leurs caractéristiques, leur formation, leur place dans l'imaginaire populaire, leur rôle d'oasis pour la faune et la flore des zones humides, les mesures de protection agro-environnementales.

La brochure «à la découverte de nos mardelles» vous sera gracieusement offerte à l'occasion de cette animation. En parallèle, nous vous proposons de découvrir le nouveau panneau explicatif relatif au BELIER HYDROLI-QUE (installé sur la Place des chasseurs Ardennais).

LIEU DE RENDEZ-VOUS

Place des Chasseurs Ardennais (devant l'Eglise) à Etalle. Boucle de 10 km en voitures sur chemins carrossables

HORAIRE - De 14h00 à 15h30

ORGANISATION - Natagora-Lorraine - Pierre Lemaire

Tout public - Possibilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite

Inscription souhaitée par mail: pierre.lemaire@mac.com

10. Fête des bébés

L'administration communale en collaboration avec la Ligue des Familles organise la fête des bébés qui aura lieu le dimanche 28 avril 2013 en la salle annexe du complexe sportif. La manifestation se tiendra de 10h30 à 12h30.

11. Ondes électromagnétiques

Le 25 mars 2013 à 19h, au 18 rue du Moulin à Etalle, Monsieur Willy Pirard, ingénieur civil en Electronique, responsable de la Cellule des Champs électromagnétiques à l'Institut scientifique de service public, nous informera davantage quant aux ondes électromagnétiques et aux rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires.

12. Prime de naissance

Règlement communal relatif à la prime de naissance

Art 1. Dans les limites des crédits budgétaires approuvés par la Députation Permanente, il sera alloué une prime à chaque naissance.

Art 2. Les montant de cette prime est fixé comme suit :

- Pour le 1er et le 2ème enfant : 50,00 euros
- Pour le 3ème enfant ou suivant : 100,00 euros

Art 3. La commune envoie le formulaire de demande de la prime aux parents dès réception de l'avis de naissance.

Art 4. L'allocation sera également octroyée dans les cas d'enfants morts nés, présentés sans vie ainsi qu'en cas d'adoption.

Art 5. La situation familiale au moment de la naissance déterminera le rang de naissance de l'enfant.

Art 6. Le bénéficiaire de l'allocation de naissance devra être domicilié dans la commune.

Art 7. Les primes seront liquidées trimestriellement.

13. Prime à l'isolation de la toiture

BÉNÉFICIAIRES :

Toute personne physique

- * Propriétaire ou copropriétaire
- * Usufruitière ou nu-propiétaire
- * Locataire

D'une habitation située à Etalle pour réaliser des travaux d'isolation à cette habitation

ACTIVITÉS SOUTENUES :

La demande doit porter sur des travaux du toit (pans de la toiture, plancher de grenier, toit plat) et ce, préalablement aux travaux.

La liquidation aura lieu dès production du document attestant de la prime Région Wallonne relative au même objet

* Si l'isolation est placée par un entrepreneur enregistré, la prime est de 3 € par m² de surface isolée

* Si l'isolation est placée par le demandeur lui-même, la prime est de 2 € par m² de surface isolée.

CRITÈRES :

* Le permis de bâtir de l'habitation doit avoir été octroyé

* S'il est fait appel à un entrepreneur pour réaliser les travaux, celui-ci doit être enregistré auprès du Service Public Fédéral Finances

* Le coefficient de résistance thermique R de l'isolant placé doit être supérieur ou égal à 3 m²kw. Le coefficient de résistance thermique R s'obtient en divisant l'épaisseur de l'isolant (exprimé en mètre) par la conductivité thermique du matériau (en W/m K). Il est admis que l'isolant soit placé en plusieurs couches : c'est la somme des résistances des différentes couches qui doit présenter une résistance totale supérieure à 3 m²KW

A titre d'exemples, pour remplir la condition n° 3 (coefficient de résistance thermique R > 3 m²KW), il faut une épaisseur théorique d'isolant de :

- Laine de roche ou de verre : 14 cm
- PUR (polyuréthane) : 11 cm
- EPS (polystyrène extrudé) : 14 cm
- Verre cellulaire : 17 cm
- Cellulose : 14 cm

Plusieurs produits couramment commercialisés permettent d'atteindre la résistance de 3m²KW avec une épaisseur légèrement inférieure (ex : 12cm de laine de verre de marque ...)

14. Prime pour la pose de chauffe-eau solaire

BÉNÉFICIAIRES :

Tout contribuable qui est propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire ou usufruitier d'une habitation sise dans la commune d'Etalle où sont effectués les travaux économiseurs d'énergie.

Il n'est pas exigé que le contribuable occupe lui-même cette habitation.

MONTANT ;

400 € pour toute installation présentant une surface optique allant de 2 m² à 4 m² et un supplément de 50 € est prévu par m² de surface optique supplémentaire. Le montant total de la prime ne peut excéder 1000 € et le cumul avec toute autre subvention est autorisé pour autant que le montant total perçu n'excède pas 75 % du montant total de l'investissement.

POUR LES MÉNAGES :

Cette prime est cumulable avec la prime octroyée par la Province et la Région Wallonne.

Dans le cas d'installations collectives destinées à alimenter plusieurs logements individuels. L'installation collective est considérée comme étant équivalente à autant d'installations individuelles qu'il y a de logements individuels desservis. Une installation individuelle devant comporter au minimum 2 m² de surface optique, le nombre maximum d'installations individuelles équivalentes ne peut en aucun cas dépasser la moitié du nombre de m² de surface optique de capteur solaire installé.

CRITÈRES :

Pour être subsidiée, l'installation doit répondre aux normes suivantes :

* Le capteur doit être orienté du Sud jusqu'à l'Est ou l'Ouest

* L'installation doit au moins être munie, à défaut d'un compteur d'énergie, de 2 thermomètres, à l'aller et au retour des capteurs, et d'un débitmètre par gravimétrie dans la boucle solaire.

* Le vendeur doit pouvoir attester des performances. Les performances peuvent être estimées, soit à l'issue de tests de fonctionnements établis par de tierces parties, soit à l'issue de simulations basées sur la connaissance des caractéristiques techniques des composants du système.

* Les travaux doivent être réalisés par un installateur agréé.

* Une copie de l'audit solaire justifiant du dimensionnement en fonction des besoins est requise pour les installations collectives, autres que celles desservant plusieurs logements.

PROCÉDURE :

Pour bénéficier de la prime, le demandeur ou l'installateur, au nom de son client :

a) Introduit une demande à l'administration communale qui délivre un accord de principe préalable aux travaux.

b) La prime est accordée sur présentation du document attestant l'octroi de la prime Région Wallonne relative au même objet.

15. Prime à la vie chère

Règlement communal relatif à la prime à la vie chère

Art. 1 Une prime annuelle aux familles est allouée par la Commune d'Etalle aux conditions arrêtées ci-après.

Art. 2 Le montant de la prime est de 60 € par enfant qui, au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit aux registres de la population de la Commune d'Etalle et qui bénéficie d'allocations familiales à charge d'un Etat ou d'une institution de l'Union Européenne.

Art. 3. Le montant de la prime est doublé en faveur des enfants bénéficiant d'allocations familiales majorées pour handicap ou maladie.

Art. 4 La prime est liquidée en faveur du parent qui, au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit au registre de la population de la Commune d'Etalle. Si les deux parents sont inscrits à ce registre à cette date, la prime est liquidée en faveur du parent allocataire.

Art. 5 La prime sera versée sur un compte financier ouvert au nom du parent pouvant prétendre au paiement en vertu de l'article 4, sur demande introduite par ce dernier auprès de l'administration communale au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

Art. 6 La demande contient les noms, prénoms, sexe, profession et domicile du parent demandeur et du ou des enfants considérés. Elle est datée, signée et accompagnée d'une attestation de la caisse d'allocation familiale ou de l'organisme payant établissant le droit de l'allocataire pour

le ou les enfants considérés au 1er janvier de l'exercice en cours. Le cas échéant, un justificatif établissant le droit à l'allocation majorée est joint à la demande.

Art. 7. La prime n'est versée qu'une seule fois par an et par enfant.

Art. 8. Le collège communal est chargé de l'exécution du présent règlement et du règlement des contestations éventuelles.

Le formulaire est disponible sur le site Internet de la commune: www.etalle.be

16. Festivités

30 jours avant la date de votre manifestation, vous devez remplir une déclaration relative à son organisation et la remettre à l'Administration Communale concernée.

Cela concerne :

1. Demande relative à l'organisation d'une manifestation publique (toute manifestation organisée sans listing exhaustif des invités)

* dans un lieu clos et couvert (déclaration)

* en plein air, avec ou sans chapiteau (autorisation)

2. Demande d'autorisation relative à l'organisation de toute autre manifestation sur la voie publique

Le formulaire est disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur le site : www.etalle.be

(Règlement général de police de la Zone de Gaume)

Boissons alcoolisées - Règlementation

Nous rappelons qu'il est interdit de vendre, servir ou offrir des boissons alcoolisées à un mineur de moins de 16 ans (18 ans pour les boissons spiritueuses).

Par ailleurs, la vente de boissons spiritueuses (= toute autre boisson que bières, vins et cidres, quel qu'en soit le dosage et la composition) est soumise à une autorisation préalable de la commune, et ce même pour une manifestation d'un jour.

Enfin, il est interdit à tout débitant d'apposer ou de laisser apposer, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du débit, des affiches ou publicités quelconques incitant à consommer des boissons spiritueuses.

17. Taxes

TAXE ADDITIONNELLE À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES: La taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er janvier de l'année de l'exercice, depuis 2007, est fixée pour tous les contribuables, à 6%

CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER: Depuis 2007, les centimes additionnels au principal du précompte immobilier perçu pour chaque exercice au profit de la Commune sont fixés à 2.300.

18. Communes et rivières propres

Le samedi 20 avril, chaussez vos bottes, enfiler des gants, le printemps est là. Et avec lui, la 12ème opération Communes et rivières propres !

Inscription à la commune

Réunion préparatoire le 11 avril à 20h00 à la Maison Communale.



Le samedi 20 avril rendez-vous à Etalle pour une grande opération de nettoyage des chemins et cours d'eau

Contact : administration communale
☎ : 063.45.51.74

19. Plaines Vacances d'été

Plaines communales

du 01 juillet au 05 juillet 2013

du 15 juillet au 19 juillet 2013

du 12 août au 16 août 2013

du 19 août au 23 août 2013

AGE :
de 3 à 12 ans

LIEU ET HORAIRES :
au complexe sportif et culturel d'Etalle de 9h à 16h
avec garderie gratuite de 8h à 9h et de 16h à 17h30

PRIX :
6 € par jour, potage de midi inclus (les enfants se munissent de leur pique-nique)

RENSEIGNEMENTS :
Mireille Hannick
lundi - mardi et jeudi - de 09h00 à 15h00
063/45.01.14
stabulaccueil@hotmail.be.

Les formulaires d'inscriptions seront prochainement disponibles à l'accueil de la maison communale, téléchargeables sur le site communal et distribués dans les écoles.

Plaines A.D.S.L

du 08 juillet au 12 juillet 2013

du 22 juillet au 26 juillet 2013

du 29 juillet au 02 août 2013

du 05 août au 09 août 2013

Quatre semaines de multiples activités sportives et artistiques ont été préparées avec le plus grand soin pour le plus grand plaisir des jeunes stagiaires. Afin de favoriser l'épanouissement des enfants et garantir le succès de chaque semaine, les animateurs veilleront à la qualité de l'encadrement et au contenu des animations.

HORAIRE DES STAGES:
09h00 - 16h00

GARDERIES GRATUITES:
08h00 - 09h00 & 16h00 - 17h30

PRIX:
53 euros/semaine (+ supplément quad 7 euros)

DU LUNDI 08 AU VENDREDI 12 JUILLET:

Initiation sportive/ activités artistiques de 3 à 6 ans
Sports: éveil sportif + module spécial adresse, équilibre, manipulation de balles
Artistique: A la rencontre de Némó, aventurier des mers!

Sport passion/ atelier artistique de 6 à 13 ans
Sports: multi activités sportives (4 sports/jour) + challenge super 5 / chasse au trésor
Atelier artistique: dessin, peintures et créations «les trucs et astuces de la bande dessinée»
super activité: circuit Quad 1X pour tous les 8-13 ans

DU LUNDI 22 AU VENDREDI 26 JUILLET:

Psychomotricité/ activités artistiques de 3 à 6 ans
Sports: éveil sportif + module spécial adresse, équilibre, manipulation de balles
Artistique: A la rencontre de Némó, aventurier des mers!

Sport passion/ atelier artistique de 6 à 13 ans: 53 euros
Sports: multi activités sportives (4 sports/jour) + challenge super 5 / chasse au trésor
Atelier artistique: dessin, peintures et créations «les trucs et astuces de la bande dessinée»

DU LUNDI 29 JUILLET AU VENDREDI 2 AOÛT:

Initiation sportive/ activités artistiques de 3 à 6 ans
Sports: pré initiation sportive spécial Sports Ballons
Artistique: Oscar le pingouin fait le tour du monde

Sport passion/ atelier artistique de 6 à 13 ans
Sports: Fort -Boyard
Atelier artistique: Actor Studio (sur le thème du cinéma)
super activité: circuit Quad 1X pour tous les 8-13 ans

DU LUNDI 5 AU VENDREDI 9 AOÛT:

Initiation sportive/ activités artistiques de 3 à 6 ans
Sports: Baby Danse & Baby Foot
Artistique: Grrr ... Histoires fabuleuses de Dinosaures!
Super activité: circuit vélos 3 roues

Sport passion/ atelier artistique de 6 à 13 ans: 53 euros
Sports: Journées Inter-équipes «défi sports - Enigmes»
Atelier artistique: Bienvenue dans le monde d'Astérix et Obélix

RENSEIGNEMENTS:
www.adslstages.be 081.61.18.40



ETALLE CLÉRIEUX

L'ADMINISTRATION COMMUNALE PROPOSE DES ACTIVITÉS AUX ENFANTS
PENDANT LES VACANCES

2013

★ PLAINES PÂQUES

Où ?

Au complexe sportif et culturel d'Etalle

Quand ?

du 02 au 05 avril 2013

du 08 au 12 avril 2013

de 9h00 à 17h00

Tu as entre 6 & 13 ans

Tu n'as rien de prévu comme activité
durant les vacances de Pâques

Dans ce cas, rejoins-nous !!!

6
€/jour

DU SPORT ~
DU BRICOLAGE ~
DES JEUX ~
DES PROMENADES ~
LÉON'ART ~

★ CLÉRIEUX

dans la Drôme, pays des fruits et du soleil

Où ?

Le logement aura lieu dans le bâtiment dont
la commune est propriétaire ; le confort y
est de très bonne qualité

Quand ?

Du 09 au 19 juillet 2013

Du 19 au 29 juillet 2013

Prix ?

Il est fixé à 220 euros et comprend le
voyage aller-retour en car, l'hébergement
et la nourriture

L'encadrement se fera par des moniteurs compétents

De 7

À

13 ans

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements

Annick Guillaume - 0496 84 65 36

L'inscription est obligatoire et ne sera effective
qu'après paiement et ce, avant le mardi 26 mars
2013 sur le compte n. be67 091-0178247-87.

Il est souhaitable de s'inscrire dans les meilleurs délais en
contactant

Martine Andreux à l'Administration communale: 063/45.01.21
du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ainsi que le
samedi de 10 heures à 12 heures.

INSCRIPTION INDISPENSABLE

À PARTIR DU
DÈS 09H00

16.03.2013



1^{er} Mai
2013

Balade gourmande ETALLE

☘ 063.45.67.87

☘ 20, rue du moulin - Etalle

Pour multiplier votre plaisir, venez en famille ou en groupe avec vos amis, collègues, voisins, ...

Le menu et les informations sont disponibles sur notre site [www.sietalle.be]

via notre page facebook [www.facebook.com/sietalle]

ou dans les locaux du Syndicat d'initiative d'Etalle [20, rue du moulin - 6740 Etalle]



Avec le soutien au Commissariat Général au Tourisme de la Région Wallonne, de la Province de Luxembourg et de l'administration communale d'Etalle.